



# Conseil économique et social

Distr. générale  
5 juin 2014  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe

Neuvième réunion  
Genève, 3 et 4 avril 2014

### Rapport de la neuvième réunion du Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–9	2
A. Participation.....	3–6	2
B. Questions d'organisation .....	7–9	2
II. Compte rendu des progrès réalisés par les États membres.....	10–17	3
III. Compétences en matière d'éducation au développement durable dans la formation et l'enseignement techniques et professionnels.....	18–20	4
IV. Résultats des travaux des groupes de travail électroniques créés au titre de la Stratégie .....	21–25	4
V. Rapports nationaux obligatoires sur la mise en œuvre à présenter en 2014.....	26–32	5
VI. Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement en 2016 et futur cadre de mise en œuvre.....	33–40	7
VII. Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable en 2014.....	41–42	9
VIII. Situation du fonds d'affectation spéciale et ressources nécessaires pour 2014-2015.....	43–45	10
IX. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus .....	46–48	10
X. Calendrier des réunions.....	49	11

GE.14-09841 (F) 251114 261114



\* 1 4 0 9 8 4 1 \*

Merci de recycler



## I. Introduction

1. La neuvième réunion du Comité directeur pour l'éducation au développement durable s'est tenue les 3 et 4 avril 2014 à Genève (Suisse).
2. La réunion a essentiellement été centrée sur les points suivants: a) les progrès réalisés par les États membres; b) les compétences en matière d'éducation au développement durable (EDD) dans la formation et l'enseignement techniques et professionnels; c) les résultats des travaux des groupes de travail électroniques créés au titre de la Stratégie de la CEE<sup>1</sup> pour l'EDD; d) les rapports nationaux obligatoires sur la mise en œuvre à présenter en 2014; e) la préparation d'une réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement de la CEE; et f) la contribution à la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le Comité a également traité la question des ressources nécessaires pour une gestion efficace et pour le processus de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD.

### A. Participation

3. Les délégations des 27 États membres ci-après de la CEE ont assisté à la réunion: Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Kirghizistan, Malte, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Suède, Slovaquie, Suisse, Turquie et Ukraine.
4. Des représentants des organismes ou entités du système des Nations Unies ci-après étaient également présents: Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies.
5. Un représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale était également présent à la réunion.
6. En outre, des représentants des organisations non gouvernementales et institutions pédagogiques suivantes ont participé à la réunion: le Centre régional d'expertise du Kirghizistan pour l'éducation en vue du développement durable, le Congrès mondial de l'éducation relative à l'environnement, ECO-Forum européen, Environment and School Initiatives (ENSI), Global Action Plan International, l'Istituto per l'Ambiente e l'Educazione Scholé Futuro Onlus, Planet'ERE, l'Université Mälardalen, Women in Adult and Vocational Education (WAVE) et le World Resources Forum.

### B. Questions d'organisation

7. Le Président du Comité, M. G. Farthing (Canada), a ouvert la réunion. Il a informé le Comité qu'une réunion du Bureau s'était tenue le 2 avril 2014 en prévision de la réunion du Comité directeur, et a remercié le secrétariat pour le travail accompli à cette occasion.
8. Le Directeur de la Division de l'environnement de la CEE a formulé quelques observations liminaires.

---

<sup>1</sup> On désigne parfois la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies par l'acronyme CEE (UNECE en anglais) pour éviter la confusion avec d'autres organismes régionaux.

9. Le Comité a adopté son ordre du jour (ECE/CEP/AC.13/2014/1)<sup>2</sup>, établi par le secrétariat en accord avec le Président et le Bureau.

## II. Compte-rendu des progrès réalisés par les États membres

10. Le secrétariat a présenté un récapitulatif des rapports nationaux informels soumis par 20 pays avant la réunion, faisant le point sur la mise en œuvre de la Stratégie au niveau national<sup>3</sup>.

11. Le secrétariat a noté que les choses avaient avancé dans la très grande majorité des pays en ce qui concerne le domaine d'action prioritaire a), l'adoption par chaque établissement scolaire d'un programme d'éducation au développement durable d'ici à 2015, et le domaine d'action prioritaire b), l'intégration de l'éducation au service du développement durable dans la formation des enseignants.

12. S'agissant de la promotion des plans scolaires relatifs à l'EDD, le secrétariat a noté que, durant toute la phase III, l'approche institutionnelle globale s'était progressivement répandue dans la région de la CEE. Pourtant, il apparaissait que ce type d'approche n'était pas encore appliqué dans la majorité des établissements scolaires. Bien que la plupart des pays ne disposent pas d'un mécanisme de contrôle pouvant leur permettre de fournir des données fiables, il semblait peu probable, au vu des informations communiquées dans les rapports informels de pays, que l'objectif de l'adoption par chaque établissement scolaire d'un programme d'EDD d'ici à 2015 puisse être atteint.

13. S'agissant de la formation des enseignants, le secrétariat a souligné que bon nombre de pays avaient souligné le rôle important du cadre législatif et de la direction politique dans l'incorporation systémique de l'EDD à cette formation. La formation en cours d'emploi des enseignants était facultative dans la plupart des pays, et il existait peu d'exemples de pays dans lesquels la formation était institutionnalisée et poursuivie sur une base continue.

14. Le secrétariat a souligné le manque significatif d'informations et d'exemples de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre du domaine d'action prioritaire c), à savoir la réorientation de la formation et de l'enseignement techniques et professionnels en faveur du développement durable et de l'économie verte.

15. S'agissant de la mise en œuvre de l'EDD au-delà de la troisième phase (2011-2015), le secrétariat a noté que 19 des 20 pays ayant participé à l'exercice avaient fait état d'un engagement politique ou de la manifestation d'une volonté politique en faveur de la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD.

16. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de pays ont évoqué des activités spécialement pertinentes ou des informations qui n'avaient pas été incorporées dans leur rapport national.

17. Le Comité est convenu que le rapport d'évaluation à établir par le secrétariat à la fin de la troisième phase de mise en œuvre devrait également tenir compte des informations recueillies au moyen des rapports nationaux informels.

---

<sup>2</sup> L'ensemble des documents de la neuvième réunion se trouvent sur la page Web: <http://www.unece.org/index.php?id=34306>.

<sup>3</sup> Les rapports informels des pays et le texte des déclarations prononcées lors de la réunion qui ont été transmises au secrétariat sont accessibles sur la page Web de la réunion (sous l'onglet «country reports and presentations»). La présentation faite par le secrétariat et les exposés des pays, avec un aperçu d'ensemble des ressources nationales compilées par le secrétariat, sont consultables à l'adresse: [http://www.unece.org/esd9scm\\_ressources.html](http://www.unece.org/esd9scm_ressources.html).

### **III. Compétences en matière d'éducation au développement durable dans la formation et l'enseignement techniques et professionnels**

18. En vue de la réunion, le secrétariat de la CEE et l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies ont tenu une consultation conjointe par voie électronique, à l'effet d'inviter la Communauté des centres régionaux d'expertise en matière d'EDD, qui bénéficie de l'appui de l'Institut des hautes études, ainsi que les membres et observateurs du Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la CEE, à explorer conjointement la réorientation des systèmes de formation et d'enseignement techniques et professionnels dans le sens d'un soutien au développement durable au sein des pays participants.

19. Un maître de recherche de l'Institut des hautes études a résumé les résultats de cette consultation électronique<sup>4</sup>. Au cours du débat qui a suivi, un expert de l'OIT en politiques et systèmes de compétences a apporté le point de vue de son organisation sur les résultats de la consultation et a présenté les travaux de l'OIT dans le domaine des compétences vertes, pour tenter de trouver des domaines de coopération possibles.

20. Dans le courant du débat, l'opinion a été exprimée que tous les emplois pouvaient en fin de compte devenir des emplois verts ou du moins plus verts, et que la formation et l'enseignement techniques et professionnels avaient un rôle très important à jouer pour ce qui est de «verdir» le marché du travail. Dans le passage à l'économie verte, la formation et l'enseignement techniques et professionnels avaient à faire face à deux évolutions majeures – l'émergence de métiers nouveaux ou changeants, et les besoins changeants dans le cadre de métiers établis. Il était donc de la plus haute importance de réorienter la formation et l'enseignement techniques et professionnels de telle manière qu'ils favorisent le développement durable et la cohérence politique. La formation et l'enseignement techniques et professionnels, et leur développement, devaient être intégrés à toute politique nationale ou internationale en matière de développement durable, y compris aux politiques relatives à l'environnement, à l'emploi et à l'industrie. À cet égard, l'échange et la coopération entre le secteur de la formation et de l'enseignement techniques et professionnels d'une part et les institutions œuvrant à la réalisation des politiques axées sur le développement durable d'autre part revêtaient une importance cruciale. Si l'enseignement et la formation professionnels devaient viser à la satisfaction de besoins immédiats sur le marché du travail, il fallait aussi voir plus loin en visant les compétences et le savoir-faire requis dans le domaine du développement durable et s'assurer des moyens d'existence sur le long terme. À ce propos, il a été souligné que la réorientation de la formation et de l'enseignement techniques et professionnels devait se comprendre comme un processus en devenir, supposant des compétences vertes requises d'emblée mais ne se limitant pas à celles-ci. L'incorporation de l'EDD dans la formation et l'enseignement techniques et professionnels devait être comprise comme l'ouverture d'une voie conduisant à un environnement et une économie durables.

### **IV. Résultats des travaux des groupes de travail électroniques créés au titre de la Stratégie**

21. En application du mandat donné dans ce sens par le Comité directeur à sa huitième réunion, des groupes de travail électroniques ont été organisés à propos des programmes d'EDD des établissements d'enseignement et de l'introduction de l'EDD dans la formation

---

<sup>4</sup> Le document informel 5 contient également un résumé de la consultation en ligne.

des enseignants<sup>5</sup>. Le Président a remercié l'ensemble des membres et des observateurs du Comité directeur pour ce travail et a rappelé que les résultats et les recommandations des groupes de travail avaient été partagés par avance avec le Comité, sous la forme des documents d'information 3 et 4.

22. Le Président du groupe de travail électronique sur les programmes d'EDD dans les établissements d'enseignement a fait un exposé détaillé des résultats des travaux de son groupe.

23. Un membre du groupe de travail sur la formation des enseignants a présenté les résultats des travaux de son groupe.

24. Comme suite à ces exposés, le Comité a salué les résultats obtenus par les groupes de travail. Le Président a présenté une proposition du Bureau concernant le suivi des travaux des groupes de travail électroniques, consistant à élaborer un nombre limité d'études de cas sur chacun des domaines d'action prioritaires, dans lesquels seraient explorés en profondeur les succès et les difficultés rencontrés dans différents pays. L'objectif de ces études de cas serait de prendre appui sur les travaux des groupes de travail pour obtenir des informations encore plus pratiques en mettant surtout l'accent sur la mise en œuvre des trois domaines d'action prioritaires et pour en souligner l'importance. L'opportunité ainsi offerte de s'enrichir mutuellement et de manière tout à fait pratique au travers des échanges entre pays serait au cœur de l'exercice.

25. Au cours du débat qui a suivi, il a été suggéré que cet exercice soit dans un premier temps ouvert à l'ensemble des pays désireux d'y contribuer, le choix des études de cas étant alors volontairement restreint parmi ceux de ces cas se prêtant à une analyse en profondeur. Le Comité a demandé au secrétariat d'élaborer des options concernant le processus de sélection et d'élaboration des études de cas, et de les adresser pour observations au Bureau avant de les distribuer aux membres du Comité pour approbation finale.

## **V. Rapports nationaux obligatoires sur la mise en œuvre à présenter en 2014**

26. Le Président a rappelé au Comité qu'en vertu de son mandat, le Comité directeur de la CEE était chargé de surveiller l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD (CEP/AC.13/2005/4/Rev.1, annexe I, par. 4 b)). L'évaluation de la phase III revêtait une importance particulière en ce sens qu'elle marquait la fin d'un processus de mise en œuvre de la Stratégie sur dix ans. Le troisième rapport d'activité permettrait de comparer directement les résultats des États membres avec ceux qui ont été consignés dans les deux précédents rapports et donnerait ainsi un aperçu des faits nouveaux survenus dans la mise en œuvre de l'EDD dans chaque État membre et dans la région de la CEE. Enfin, l'évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la phase III était essentielle pour fixer les priorités futures concernant la mise en œuvre de l'EDD.

27. Le Président a annoncé que les États participant à la Stratégie devaient rendre leur rapport national de mise en œuvre pour le 1<sup>er</sup> novembre 2014. Ces rapports rendraient compte des progrès accomplis au niveau national ou de l'État pendant la phase III de la mise en œuvre de la Stratégie (2011-2015). Il a également rappelé qu'un ensemble d'indicateurs devant faciliter la présentation des rapports avait été mis au point par le Groupe d'experts des indicateurs. Le modèle de présentation des rapports, qui repose sur cet ensemble d'indicateurs, avait été légèrement modifié par le secrétariat en concertation avec le Groupe d'experts pour l'adapter aux besoins de la phase III. Toutes les révisions

---

<sup>5</sup> Ibid.

qui en avaient été faites étaient signalées dans l'introduction au document «Modèle de présentation des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable» (ECE/CEP/AC.13/2014/5).

28. Le Président du Groupe d'experts des indicateurs a présenté en détail le modèle révisé de présentation des rapports.

29. Au cours du débat qui a suivi, le secrétariat a informé le Comité directeur du processus de présentation des rapports au niveau national. Pour aider les États membres de la CEE et le secrétariat à établir les rapports, les membres ont été invités à prendre note des points ci-après:

a) Les modèles de présentation de rapports à utiliser pour établir des rapports nationaux de mise en œuvre, contenus dans le document ECE/CEP/AC.13/2014/5, sont disponibles en anglais, en français et en russe sur le site Web de la CEE consacré à l'EDD<sup>6</sup>. La version électronique du modèle de présentation de rapports peut en outre être demandée directement auprès du secrétariat par courriel ([esd@unece.org](mailto:esd@unece.org));

b) La date limite pour la soumission au secrétariat des rapports nationaux est le 1<sup>er</sup> novembre 2014;

c) Les rapports devraient être soumis au secrétariat sous forme électronique au format Word par courriel ([esd@unece.org](mailto:esd@unece.org));

d) Le texte du rapport devrait être rédigé en anglais. Les États membres sont encouragés à fournir le texte dans les deux autres langues officielles de la CEE, à savoir le français et le russe. Les rapports seront communiqués dans les langues dans lesquelles ils auront été reçus. Ils ne seront pas revus par les services d'édition ni mis en forme;

e) Les États membres de la CEE devraient établir leur rapport de manière transparente et en y associant toutes les parties prenantes concernées au niveau national/ de l'État. Les pays dotés d'une structure fédérale soumettront un seul rapport fondé sur les contributions des entités infranationales ou des différents États composant la Fédération;

f) Le secrétariat affichera les rapports 2014 relatifs à la phase III sur une page Web spéciale dès qu'ils auront été reçus;

g) Un rapport de synthèse sera également établi pour la troisième phase de mise en œuvre, qui mettra en lumière les progrès accomplis, recensera les difficultés rencontrées et formulera des recommandations;

h) Pour une aide complémentaire, les États membres peuvent consulter la page Web d'information sur les rapports nationaux de 2014<sup>7</sup>. Le guide pour l'élaboration des rapports (ECE/CEP/AC.13/2009/5), établi pour le précédent cycle de présentation de rapports nationaux de mise en œuvre, et qui comprend des informations détaillées sur les indicateurs du modèle de présentation de rapports est disponible sur le site Web de la CEE;

i) En mai 2014, le secrétariat adressera des lettres aux coordonnateurs, demandant que les rapports nationaux de mise en œuvre soient établis au plus tard pour le 1<sup>er</sup> novembre.

30. Le secrétariat a encore rappelé que, sur la base des informations recueillies dans les rapports nationaux de mise en œuvre, un rapport d'évaluation serait établi. À cet égard, le Bureau a proposé que le rapport d'évaluation mette surtout l'accent sur la phase III et que, de manière générale, il soit tourné vers l'avenir.

<sup>6</sup> Le secrétariat a élaboré un site Web consacré aux rapports nationaux obligatoires de mise en œuvre établis en 2014. L'ensemble des documents et des informations se rapportant au processus de présentation de rapports est disponible à l'adresse: <http://www.unece.org/2014esdreporing.html>.

<sup>7</sup> Ibid.

31. Le Président du Comité directeur a annoncé que le gouvernement provincial du Manitoba (Canada) avait offert de faciliter l'établissement du rapport final de suivi et d'évaluation en offrant les services d'un agent du Ministère de l'enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba pour rédiger le rapport d'évaluation avec le secrétariat de la CEE.

32. Le Comité directeur a fait part de son entier soutien à la proposition du Bureau concernant la teneur du troisième rapport d'évaluation et a accepté avec gratitude l'offre du Manitoba pour la rédaction de ce rapport.

## **VI. Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement en 2016 et futur cadre de mise en œuvre**

33. Le Président a rappelé qu'à sa huitième réunion en mars 2013, le Comité directeur s'était dit déterminé à poursuivre l'application de la Stratégie d'EDD sur le plan régional au-delà de la phase III (voir ECE/CEP/AC.13/2013/2, par. 37 à 44). Pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie et réfléchir à la manière de la poursuivre, le Comité directeur avait proposé de tenir une réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement à l'occasion de la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe». Le secrétariat avait pour sa part été chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour informer le Comité des politiques de l'environnement de la CEE et son bureau de la proposition du Comité directeur à ce sujet.

34. Le secrétariat a fait savoir au Comité qu'il avait présenté la proposition de ce dernier au Comité des politiques de l'environnement à sa dix-neuvième session (Genève, 22-25 octobre 2013), et que le Comité des politiques de l'environnement avait appuyé la proposition d'organiser le cas échéant une réunion de haut niveau des ministres de l'éducation et de l'environnement dans le cadre de la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» dans le but d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie au cours de la décennie écoulée et de réfléchir à l'application de cette même stratégie dans l'avenir.

35. Le Comité a réitéré son ferme engagement de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EDD au-delà de 2015.

36. Le Comité a décidé que deux réunions supplémentaires du Comité directeur seraient organisées selon la formule actuelle jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», l'une en 2015 et l'autre en 2016, et a reconfirmé sa décision de mettre ensuite sur pied une réunion de haut niveau, notamment en préparant un projet de cadre pour la mise en œuvre future de la Stratégie, ainsi qu'un projet de déclaration ministérielle.

37. Le Comité a examiné les éléments de base du futur cadre de mise en œuvre sur la base des propositions faites par le Bureau et s'est mis d'accord sur les points suivants:

a) Le Comité directeur doit continuer à coordonner la mise en œuvre de la Stratégie au niveau régional;

b) Les coordonnateurs au sein des Ministères de l'environnement et de l'éducation doivent continuer d'occuper une place centrale au sein du Comité directeur; toutefois, l'option explicite offerte aux pays d'inclure d'autres ministères dans leur délégation doit être fonction de leur situation propre. Des représentants des commissions nationales de l'UNESCO devraient également être invités à prendre part au processus pour s'assurer que ce dernier s'accorde étroitement avec le processus mondial concernant l'EDD;

- c) Le cadre devrait prévoir des réunions annuelles du Comité directeur, qui pourraient avoir lieu physiquement ou par voie électronique. Le Comité a manifesté une nette préférence pour les réunions en personne. Toutefois, si l'on tient compte à la fois des considérations environnementales et financières, le cadre devrait également permettre la tenue, une année sur deux, de réunions du Comité directeur par voie électronique;
- d) Les tâches du Comité directeur devraient notamment être:
- i) La coordination avec d'autres processus internationaux;
  - ii) L'évaluation des progrès accomplis;
  - iii) La proposition de domaines d'action prioritaires;
  - iv) L'identification des problèmes et la proposition de mesures correctives;
  - v) La liaison et la coopération étroite avec les organisations intergouvernementales et ONG compétentes;
  - vi) L'information constante du Comité des politiques de l'environnement et autres instances compétentes quant aux activités menées;
  - vii) La création de groupes de travail spéciaux et autres entités, selon que de besoin, pour la réalisation des activités à mener;
  - viii) La fourniture de conseils concernant le besoin de nouveaux instruments possibles pour faire la promotion de l'EDD;
  - ix) Une activité de forum pour l'examen des questions liées à l'EDD aux niveaux régional et international;
  - x) La liaison, selon nécessité, avec les autres commissions régionales, notamment celles de l'ONU, à propos des questions relevant de sa compétence;
  - xi) L'attention portée au respect, par les États membres, de leur obligation de rendre compte de la mise en œuvre de la Stratégie;
- e) S'agissant du domaine d'action prioritaire a), à savoir l'adoption par chaque établissement scolaire d'un programme d'EDD d'ici à 2015, le futur cadre devrait:
- i) Souligner que les plans visant à appliquer les programmes consacrés à l'EDD dans les établissements d'enseignement sont un processus continu;
  - ii) Élargir le champ d'action de l'EDD à d'autres formes d'enseignement et à d'autres établissements, notamment au niveau préscolaire et dans l'enseignement supérieur;
  - iii) Repousser la date limite de façon à s'assurer que chaque établissement d'enseignement dispose d'un programme EDD;
- f) S'agissant du domaine d'action prioritaire b), à savoir favoriser l'intégration de l'EDD dans la formation des enseignants, le futur cadre devrait:
- i) Continuer de mettre l'accent sur la formation des enseignants;
  - ii) Mettre en lumière les moyens clés de mise en œuvre et les aspects de nature à favoriser l'introduction de l'EDD dans la formation des enseignants, tout en tenant compte des ressources financières limitées du fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la formation des enseignants à l'EDD;



g) S'agissant du domaine d'action prioritaire c), à savoir la réorientation de la formation et de l'enseignement techniques et professionnels en faveur du développement durable et de l'économie verte, le futur cadre devrait:

i) Prévoir la nomination par les États membres d'un expert de la formation et de l'enseignement techniques et professionnels pouvant conseiller les coordonnateurs en ce qui concerne la mise en œuvre du domaine d'action prioritaire c);

ii) Faire en sorte que les syndicats professionnels et les centres de formation professionnelle soient en mesure de participer plus activement.

h) La phase III de mise en œuvre a été prolongée jusqu'à la tenue de la réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement devant avoir lieu en 2016. La durée de la période de mise en œuvre qui suivra et les objectifs qu'elle visera pour l'essentiel seront débattus à l'occasion des deux réunions restantes du Comité directeur. Une durée de cinq à dix ans a été évoquée;

i) S'agissant du contrôle et de l'évaluation de la mise en œuvre future, l'option privilégiée est celle qui consiste à combiner le mécanisme de l'UNESCO avec l'ensemble d'indicateurs de la CEE, en vue d'aligner les deux processus tout en permettant la comparabilité des résultats de l'exercice de présentation de rapports avec les exercices précédents de mise en œuvre au plan national dans les pays de la CEE;

j) Les autres points d'intérêt pour le développement du futur cadre de mise en œuvre dont il a été question au cours des débats ont notamment été:

i) L'élargissement de la portée de l'éducation formelle, de façon à cibler également l'éducation informelle et non formelle;

ii) La mise en exergue du rôle important des réseaux, notamment ceux de la société civile, des milieux universitaires et scientifiques, des ONG et des entreprises.

38. Le Comité a demandé au secrétariat de réviser le projet actuel du futur cadre de mise en œuvre à la lumière des résultats des débats susmentionnés et de le lui transmettre pour information.

39. Le Bureau a été chargé d'étoffer le contenu du projet de futur cadre de mise en œuvre en vue de sa soumission au Comité directeur à sa prochaine réunion en 2015, compte tenu des résultats des rapports nationaux de mise en œuvre établis en 2014 et de la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable (Aichi-Nagoya, Japon, 10-12 novembre 2014), ainsi que d'autres processus internationaux pertinents. À cet effet, le Bureau tiendra une réunion au printemps 2015.

40. De même, le Bureau a été chargé de rédiger avec le secrétariat un document d'information succinct présentant dans les grandes lignes différents scénarios possibles pour l'action future du Comité directeur, à soumettre à ses membres.

## **VII. Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable en 2014**

41. Un spécialiste des programmes de la section EDD de l'UNESCO a fait le point, à l'intention du Comité directeur, sur le processus de préparation de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD et a invité le secrétariat à apporter sa pierre à la Conférence en qualité de coorganisateur d'un atelier.

42. Le Comité directeur a décidé de contribuer à la Conférence mondiale de l'UNESCO en qualité de coorganisateur d'un atelier, et, le cas échéant, d'organiser une manifestation parallèle – ou de contribuer à son organisation – et de participer à d'autres ateliers et manifestations parallèles selon que de besoin. Le Comité a chargé le secrétariat d'assurer le suivi nécessaire à cet effet.

## **VIII. Situation du fonds d'affectation spéciale et ressources nécessaires pour 2014-2015**

43. Faisant rapport sur la situation du fonds d'affectation spéciale pour l'EDD, le secrétariat a indiqué qu'il avait réussi à collecter des fonds suite à la demande formulée par le Comité directeur à sa huitième réunion.

44. Le secrétariat a indiqué que, compte tenu de la situation du fonds d'affectation spéciale et des annonces de contributions qui avaient été faites, la CEE serait très probablement en mesure d'assurer l'appui professionnel apporté à la Stratégie jusqu'à la prochaine réunion du Comité directeur. Pour l'heure, cependant, les fonds n'étaient pas garantis pour assurer le bon déroulement de la Stratégie entre la dixième réunion du Comité directeur en 2015 et la réunion de haut niveau des Ministères de l'environnement et de l'éducation en 2016.

45. Le Comité directeur s'est mis d'accord pour envoyer une lettre aux pays, leur demandant de contribuer financièrement à hauteur des engagements qu'ils avaient pris en adoptant le cadre de mise en œuvre de Vilnius. Ils y seraient invités à prendre l'engagement de financer la Stratégie en 2015 et 2016, en précisant également les décisions pertinentes du Comité directeur à cet égard. Le Comité a par ailleurs souligné qu'il était de la plus haute importance que les pays soient informés comme il convient de la façon dont est envisagée l'application future de l'EDD aux niveaux régional et international pour pouvoir envisager de futures contributions financières.

## **IX. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus**

46. Prenant note des informations fournies par le secrétariat au sujet de l'état d'avancement des futurs objectifs de développement durable, le Comité a chargé le Président de souligner, dans les entretiens qu'il aura prochainement avec la Section EDD de l'UNESCO, l'importance d'œuvrer pour l'incorporation de l'EDD (et une perception holistique de celle-ci) dans les objectifs futurs de développement durable.

47. Le Comité a en outre relevé l'importance, pour les pays, de promouvoir l'incorporation de l'EDD dans les objectifs de développement durable par leurs canaux de négociation nationaux.

48. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de parties prenantes ont informé le Comité directeur des activités nationales et internationales liées à la mise en œuvre de la Stratégie qui étaient soit prévues soit en cours d'exécution. Parmi les entités ayant présenté leurs activités, on citera L'ECO-Forum européen, le Centre régional d'expertise du Kirghizistan pour l'éducation en vue du développement durable, le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, Global Action Plan International, le PNUE et le World Resources Forum.

## **X. Calendrier des réunions**

49. Le Comité s'est mis d'accord pour inscrire provisoirement la dixième réunion à son agenda les 7 et 8 mai 2015, le secrétariat devant confirmer la disponibilité de salles de conférence à ces dates.

---